



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 25 novembre 2014

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Sophie et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	LE RAY Gérard (DS)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et PEERSMAN André
<u>Le Biot</u> :	VERNAY Franck (DS)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DS)
<u>Morzine</u> :	RASTELLO Lucien, RICHARD Hélène et RICHARD Michel
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

BERGER Gérard (Morzine), PHILIPP Martine (Morzine), PEILLEX Gilbert (Morzine), ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine), MUTILLOD Christophe (Les Gets), GOINE Nathalie (Les Gets), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), CORNIER-PASQUIER Anne (Bellevaux), TOURNIER Henri-Victor (Le Biot) et MUFFAT Sophie (La Côte d'Arbroz)

Délégués absents :

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), GAYDON Christelle (Essert-Romand), POLLIEN Frédéric (DS La Baume) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

1- Installation d'un nouveau délégué communautaire pour Lullin

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à José CRAYSTON qui remplace Rachel BOUVIER en tant que conseiller communautaire pour la commune de Lullin. Elle précise que Rachel BOUVIER était également membre titulaire du conseil syndical du SIAC et propose donc de la remplacer. José CRAYSTON se porte candidat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne José CRAYSTON, en remplacement de Rachel BOUVIER, au conseil syndicat et au comité de pilotage CDDRA.

2- Validation du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2014

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification le compte-rendu de la dernière réunion.

3- Réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 14 octobre 2014 :

- 15 octobre : Forum de l'emploi à Morzine (Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT)
- 16 octobre : commission environnement SIAC (*André PEERSMAN*)
- 22 octobre : comité syndical du SIAC
- 23 octobre : Bureau rivières au SIAC (*André PEERSMAN*)
- 28 octobre : COTECH OPAH à Abondance (*Jacqueline GARIN, André PEERSMAN, Gérald LOMBARD*)
- 30 octobre : COPIL CDDRA à Thonon (*André PEERSMAN, Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT*)
- 30 octobre : COPRO Leader à Thonon (*André PEERSMAN, Jacqueline GARIN, Yannick TRABICHET et Sophie MUFFAT*)
- 4 novembre : comité du STOC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 6 novembre : Bureau du SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)
- 8 novembre : Congrès des Maires et Présidents à Bonneville
- 20 novembre : commission environnement SIAC (*André PEERSMAN*)
- 25 novembre: rdv AtoutSaison / Chamonix au Biot (*Jacqueline GARIN*)

4- MAPA attribués par la Présidente

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire qu'un marché public à procédure adaptée a été attribué par la Présidente depuis la dernière réunion, et ce au vu de sa délégation de fonctions :

- *Fourniture de sel de déneigement pour la saison hivernale 2014-2015*
 - Titulaire : QUADRIMEX
 - Montant : 72 € HT la tonne livrée

Stéphane PUGIN-BRON précise que le tarif de 70 € HT la tonne donné par les services techniques de Morzine est un prix que les fournisseurs proposent effectivement aux collectivités qui anticipent la saison hivernale. Ce prix n'est valable qu'en septembre et en octobre et n'est donc pas valable en pleine saison hivernale.

5- Mobilité

5.1 Lignes régulières : nouvelle DSP

Béatrice TAVERNIER précise que, depuis le 1er septembre 2014, les nouvelles délégations de service public des lignes régulières du Conseil Général de la Haute-Savoie sont entrées en application, amenant quelques modifications dans le fonctionnement des lignes régulières de nos vallées.

Pour la vallée du Brevon

BELLEVAUX - THONON

Montée	L M Me J V		L M Me J V		L M J V		L M J V		L M Me J V	
jours de fonctionnement	scol		Scol - vac		scol		scol		Scol - vac	
Thonon – Place des Arts	07:35	11:30	12:20	16:00	17:30	18:00				
Armoy – Chef Lieu	07:40	11:40	12:30	16:22	17:42	18:10				
Le Lyaud		11:45				18:15				
Reyvroz – Ecole	07:55	11:55	12:42	16:29	17:49	18:25				
Vailly – Chef Lieu	08:00	12:00	12:45	16:32	17:52	18:30				
Vailly – Sous la Côte SIVOM		12:03	12:47	16:35	17:55	18:31				
Vailly – Sous la Côte HLM	08:03									
Lullin – Chef Lieu		12:05	12:50	16:40	18:05	18:35				
Vailly – Lavouët	08:05	12:07	12:51		18:07	18:37				
Bellevaux – Chef Lieu	08:15	12:15	13:00		18:15	18:45				
Bellevaux – Les Mouilles			13:15		18:25					

nouveauté

Descente

Jours de fonctionnement	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	Me	L M J V
période	scol	vacances	Scol	scol	vacances	scol	Scol
Bellevaux – Les Mouilles			06:45				
Bellevaux – Chef Lieu	06:50	06:05		08:05	08:45	11:45	16:55
Vailly – Lavouët	06:56	06:56		08:08	08:48	11:53	17:03
Lullin – Chef Lieu	06:58		06:55	08:10	08:50		
Vailly – Sous la Côte HLM		06:58				11:57	17:07
Vailly – Sous la Côte SIVOM	07:01			08:13	08:53		
Vailly – Chef Lieu	07:03	07:00		08:15	08:55	11:58	17:08
Reyvroz – Ecole	07:08	07:06		08:20	09:00	12:03	17:13
Le Lyaud	07:18			08:30	09:10		
Armoiy – Chef Lieu	07:20			08:35	09:15	12:10	17:20
Thonon – Place des Arts	07:30	07:30	07:30	08:45	09:25	12:15	17:25

Béatrice TAVERNIER précise que les tarifs ont été modifiés :

- Liaisons : Brevon - Thonon / Bellevaux - Annemasse
- Billet à l'unité : 1,50 €
- Carnet 10 trajets : 12,00 €
- Billet à l'unité carte dé clic : 0,75 €
- Carnet 10 trajets dé clic : 6,00 €
- Abonnement mensuel : 30,00 €

Pour la vallée d'Aulps

LES GETS -THONON LES BAINS

Montée

Jours de fonctionnement	L M Me J V	L M Me J V S	L M Me J V S	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V S
Périodes	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac
Thonon – gare SNCF	07:00	08:40	12:20	15:35		18:20
Thonon – Place des Arts	07:05	08:45	12:10	15:25	17:35	18:15
La Vernaz – Bioge	07:15	08:50	12:30	15:40		18:30
La Vernaz – Le Jotty	07:20	08:55	12:35	15:45	17:50	18:35
Le Biot - Pont de Gys	07:25	09:00	12:40	15:50	17:53	18:40
Le Biot - Gys	07:27					
Le Biot - Richebourg	07:28					
Le Biot - Chef-Lieu	07:35	09:05	12:45		17:55	
St-Jean d'Aulps – Collège	07:45					
St-Jean d'Aulps - Office de tourisme	07:50	09:10	12:50	15:55	17:55	18:50
St-Jean d'Aulps – Vernay Bron	07:55	09:15	12:55	16:00	18:05	18:55
Montriond – Pont des Plagnettes	08:00	09:20	13:00	16:05	18:10	19:00
Morzine – Pied de la Plagne	08:05	09:25	17:05	16:10	18:15	19:05
Morzine – Gare routière	08:10	09:30	13:10	16:15	18:20	19:10
Les Gets – gare routière			13:30		18:40	

nouveautés

Descente

Jours de fonctionnement	L M Me J V	L M Me J V S	L M Me J V S	L M Me J V S	L M Me J V S
Périodes	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac
Les Gets – gare routière	06:10	10:15			18:45
Morzine - Gare routière	06:30	10:30	14:00	17:20	19:05
Morzine – Pied de la Plagne	06:35	10:35	14:05	17:25	19:10
Montriond - Pt Plagnettes	06:40	10:40	14:10	17:30	19:15
Le Vernay-Bron	06:45	10:45	14:15	17:35	19:20
St-Jean d'Aulps - Office de tourisme	06:50	10:50	14:20	17:40	19:25
Le Biot - Chef-Lieu	06:55	10:55	14:25		19:30
Le Biot - Pont de Gys	07:00	11:00	14:30	17:45	19:35
La Vernaz -Le Jotty	07:05	11:05	14:35	17:50	19:40
La Vernaz – Bioge	07:10	11:10	14:40	17:55	19:45
Thonon – Place des Arts	07:20	11:25	15:00	18:10	19:55
Thonon – gare SNCF	07:20	11:25	15:00	18:10	20:00
Thonon – Collège Champagne	07:30				

nouveautés

MORZINE – CLUSES

Montée

Jours de fonctionnement	L M Me J V S	L M Me J V S	S	L M Me J V	S
Périodes	Scol – vac *	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac	Scol – vac
Cluses -Gare routière	08:40	12:40	15:40	18:15	18:40
Châtillon sur Cluses	08:50	12:50	15:50	18:25	18:50
Taninges – Chef Lieu	09:00	13:00	16:00	18:35	19:00
Les Gets – Pont des Gets	09:10	13:10	16:10	18:45	19:10
Les Gets – gare routière	09:20	13:20	16:20	18:55	19:20
Morzine - Gare routière	09:35	13:35	16:35	19:10	19:35

nouveautés

* Transport à la demande

Descente

Jours de fonctionnement	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V S	L M Me J V S
Périodes	Scol – vac	Scol – vac *	Scol – vac	Scol – vac
Morzine - Gare routière	06:35	10:05	13:50	19:40
Les Gets – gare routière	06:50	10:20	14:05	19:55
Les Gets – Pont des Gets	07:00	10:30	14:15	20:05
Taninges – Chef Lieu	07:10	10:40	14:25	20:15
Châtillon sur Cluses	07:20	10:50	14:35	20:25
Cluses -Gare routière	07:30	11:00	14:45	20:35

nouveautés en inter saisons

* Transport à la demande

Béatrice TAVERNIER précise qu'il n'y a aucun changement de tarif pour la vallée d'Aulps :

- Les Gets – Morzine ► Thonon
 - Plein tarif : 8,00 €
 - Carte déclic : 4,00 €
- Montriond – Le Biot ► Thonon
 - Plein tarif : 6,00 €
 - Carte déclic : 3,00 €
- Pont de Gys – La Vernaz ► Thonon
 - Plein tarif : 3,50 €
 - Carte déclic : 1,75 €
- Morzine ► Cluses
 - Plein tarif : 8,00 €
 - Carte déclic : 4,00 €
- Les Gets ► Cluses
 - Plein tarif : 6,00 €
 - Carte déclic : 3,00 €

Jacqueline GARIN souligne qu'elle a été interpellée à plusieurs reprises par des administrés de Seytroux qui regrettent que le Balad'Aulps Bus ne s'arrête pas au niveau du pont de la Tassonnière.

Jean-Claude MORAND rappelle que plusieurs demandes ont déjà été faites au Conseil Général dans la mesure où le ramassage paraît en effet compliqué dans le sens de la descente mais pourrait très bien se faire dans le sens de la montée.

Béatrice TAVERNIER précise que le Conseil Général refuse en règle générale les arrêts qui ne se font que dans un sens.

Jacqueline GARIN propose de réitérer tout de même la demande pour le sens de la montée.

5.2 Balad'Aulps Bus : bilan de l'été 2014

Fréquentation BAB 2014 par mois			
	Fin Juin / Juillet	Août	Total saison
BAB 1	4 073	5 007	9 080
BAB 2 (Le Lac)	1 060	2 338	3 398
Total BAB	5 133	7 345	12 478

Fréquentation BAB par service			
	BAB 1	BAB 2	Total
Eté 2010	8192	3538	11730
Eté 2011	8202	4811	13013
Eté 2012	6539	8323	14862
Eté 2013	5186	5622	10808
Eté 2014	9080	3398	12478

5.3 Balad'Aulps Bus : fonctionnement pour l'hiver 2014-2015

Béatrice TAVERNIER précise que les lignes 1 et 2 du Balad'Aulps fonctionneront du samedi 20 décembre 2014 au dimanche 19 avril 2015 inclus, avec 7 allers / retours journaliers par service et une grille horaire identique à celle de l'année dernière. La ligne 3 du Balad'Aulps Bus (Col du Corbier – OT St Jean) circulera quant à elle 46 jours (2 semaines à Noël et 4 semaines en février) avec 4 allers / retours journaliers.

Coût du fonctionnement

		2014 Hiver + Eté	2015 Hiver + Eté
Balad'Aulps Bus 1 – 2	<i>Hiver 2013 – 2014</i>	222 533,52 €	
	<i>Eté 2014</i>	101 725,14 €	
	<i>coût total HT</i>	324 258,66 €	231 486,56 €
	à charge de la CC	162 129,33 €	115 743,28 €
Balad'Aulps Bus 3 (2 rotations)	<i>coût total HT</i>	27 625,76 €	
Balad'Aulps Bus 3 (4 rotations)			35 333,30 €
	à charge	13 812,88 €	17 666,65 €
	participations des Communes du Biot et de St Jean (33% à calculer)		6 006,66 €
	CC Haut-Chablais		11 659,99 €
	Total HT	175 942,21 €	127 403,27 €
	Total TTC	193 536,43 €	140 143,60 €
	Economie sur un an		53 392,83 €

5.4 Brev'Bus : fonctionnement pour l'hiver 2014-2015

Béatrice TAVERNIER précise que le Brev'Bus circulera tous les jours du samedi 27 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015 inclus et du samedi 7 février 2015 au dimanche 22 février 2015 inclus ainsi que les samedis de janvier à mi mars 2015, soit 32 jours, avec 4 aller / retours journaliers.

La grille horaire a été réorganisée pour tenir compte des demandes des usagers (1^{er} départ plus tardif : 9 h 00 au lieu de 8 h 20) et des modifications des grilles horaires de la ligne régulière (le LIHSA de 12h42 à Reyvroz fait double emploi avec le Brev'Bus de 12h41).

Une demande a également été faite au Conseil Général pour que le LIHSA de 12h42 fasse office de Brev'Bus du lundi au vendredi, ce qui permettrait d'économiser ainsi des kilomètres et de permettre au Brev'Bus de mi-journée de démarrer non pas de Reyvroz à 12h41 mais de Thonon à 12h20 et que celui de 17h15 descende jusqu'à Thonon. Cela permettrait d'avoir un aller / retour entre Bellevaux et Thonon 7 jours sur 7 pendant les vacances scolaires et tous les samedis tout l'hiver.

jours de fonctionnement	LIHSA	BREV	LIHSA	LIHSA	BREV	BREV	LIHSA	BREV	LIHSA	LIHSA
	L M Me J V	TLJ	L M Me J V	L M Me J V	S D	TLJ	L M J V	TLJ	L M J V	L M Me J V
période	scol		scol vac	scol vac			scol		scol	scol vac
THONON	07:35		11:30	12:20	12:20		16:00		17:30	18:00
REYVROZ EGLISE		09:00			12:40	15:25		16:40		
REYVROZ ECOLE	07:55	09:01	11:55	12:42	12:41	15:26	16:29	16:41	17:49	18:25
VAILLY CHEF LIEU	08:00	09:04	12:00	12:45	12:44	15:29	16:32	16:44	17:52	18:30
SOUS LA COTE SIVOM		09:05	12:03	12:47	12:46	15:31	16:35	16:46	17:55	18:31
SOUS LA COTE HLM	08:03									
LULLIN LA SCIAUX		09:08			12:48	15:33		16:48		
LULLIN CHEF LIEU		09:10	12:05	12:50	12:50	15:35	16:40	16:50	18:05	18:35
VAILLY LAVOUEY	08:05	09:15	12:07	12:51	12:52	15:37		16:52	18:07	18:37
BELLEVaux CHEZ MAURICE		09:20			13:00	15:45		17:00		
BELLEVaux CHEF LIEU	08:15	09:23	12:15(1)	13:00	13:03	15:48		17:03	18:15	18:45
BELLEVaux COL DE JAMBAZ		09:28 (1)		13:08(1)	13:08 (1)	15:53		17:08		
BELLEVaux LES MOUILLES		09:33		13:15	13:15	15:58		17:13	18:25	

jours de fonctionnement	LIHSA	LIHSA	LIHSA	LIHSA	BREV	LIHSA	BREV	BREV	LIHSA	BREV
	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	L M Me J V	TLJ	Me	TLJ	TLJ	L M J V	TLJ
périodes	scol	scol vac (2)	scol	vac		scol			scol	
BELLEVaux LES MOUILLES	06:45				09:40		13:20	16:05		17:15
BELLEVaux COL DE JAMBAZ					09:45		13:25	16:10		17:20
BELLEVaux CHEF LIEU		06:50	08:05	08:45	09:50	11:45	13:30	16:15(1)	16:55	17:25
BELLEVaux CHEZ MAURICE					09:53		13:33	16:18		17:28
VAILLY LAVOUEY		06:56	08:08	08:48	09:58	11:53	13:38	16:23	17:03	17:33
LULLIN CHEF LIEU	06:55	06:58	08:10	08:50	10:03		13:43	16:28		17:38
LULLIN LA SCIAUX					10:05		13:45	16:30		17:40
SOUS LA COTE HLM		06:58				11:57			17:07	
SOUS LA COTE SIVOM		07:01	08:13	08:53	10:08		13:48	16:33		17:43
VAILLY CHEF LIEU		07:03	08:15	08:55	10:09	11:58	13:49	16:34	17:08	17:44
REYVROZ ECOLE		07:08	08:20	09:00	10:12	12:03	13:52	16:37	17:13	17:47
REYVROZ EGLISE					10:13		13:53	16:38		17:48
THONON	07:30	07:30	08:45	09:25		12:15			17:25	18:00

(1) connexion navette communale

(2) effectué selon un circuit différent périodes scolaires ou vacances

trajets supplémentaires demandés

Coût du fonctionnement

Brev'Bus	Hiver 2013 – 2014	Hiver 2014 – 2015
Coût total TTC	20 171,00 €	22 003,43 €
à charge de la CC	10 085,50 €	11 001,72 €
Coût supplémentaire		916,22 €

5.5 Transport à la demande

Béatrice TAVERNIER précise qu'avec 125 usagers de la CC Haut Chablais au mois d'octobre, dont près de 69 % de PMR, le Pti Bus continue sur la dynamique enclenchée depuis le mois de juillet. Depuis juillet 2014, chaque mois, le Pti Bus a transporté en moyenne 30 personnes différentes, sachant qu'un correctif doit être apporté car, sur les statistiques, un voyage réservé par Les Floralies de Morzine ou un groupe de personnes handicapées (il y en a eu plusieurs cet été) compte pour 1 et la centrale d'appel ne relève pas tous les noms.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la décision sur la poursuite du service devra être prise lors de la réunion du 16 décembre 2014.

6- Personnel

6.1 Création d'un emploi permanent de chargé de mission « Chef de projet de territoire »

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le projet de création d'un poste de chargé de mission « Chef de projet de territoire » avec les missions suivantes :

- aider les élus à construire le projet de territoire de la CCHC,
- participer à l'élaboration et au suivi des financements européens POIA (espaces valléens), ALCOTRA et LEADER (énergie-bois),
- participer à l'élaboration et au suivi du programme d'actions communautaires et communales du Plan Tourisme 2015/2017 du CG74,
- assurer la communication institutionnelle de la CCHC.

Il rappelle que le conseil, lors de sa dernière réunion, avait souhaité reporter la création de ce poste en attendant que la commission Finances se réunisse et fasse dans un premier temps un « pré » compte administratif. Il précise que cette commission s'est réunie le 19 novembre et qu'il en ressort que les crédits de fonctionnement consommés en 2014 sont conformes aux prévisions budgétaires. Il insiste sur l'intérêt de ce poste pour la CCHC mais aussi pour les communes puisque la personne qui serait recrutée travaillerait notamment sur le Plan Tourisme. Il ajoute qu'il serait en ce qui le concerne favorable au recrutement d'un contractuel et non d'un fonctionnaire dans la mesure où les missions de ce poste sont principalement liées à des procédures de financement contractuelles et donc limitées dans leur durée.

Le Conseil Communautaire, après débat, décide de créer ce poste pour une durée de 3 ans et charge Madame la Présidente de le pourvoir sur la base d'un contrat d'un an renouvelable 2 fois.

6.2 Recrutement d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour la gestion des campings, de l'auberge et de la cellule des saisonniers

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le conseil, lors de sa réunion du 14 octobre 2014, avait décidé de créer un poste saisonnier de 6 mois pour la gestion des campings, de l'auberge et de la cellule des saisonniers. Suite à la candidature de Chantal BOURREAU, qui est éligible à un dispositif de contrat aidé, il propose de créer non pas un poste saisonnier de 6 mois mais plutôt un poste d'une année sur la base d'un temps de travail de 20 heures par semaine et d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE), ce qui revient à peu près au même financièrement puisque les CAE ouvrent droit à l'exonération des charges patronales et à une aide de l'État.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de la création de ce poste.

6.3 Déchets

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de procéder à des suppressions et des créations de postes au service Déchets suite à des mouvements de personnel :

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (décès de Dominique ASTIER),

- suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe ouvert à 25 heures hebdomadaires (démission de Gilles ROSNOBLET),
- création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps plein en vue de la titularisation de Magali NOGIER qui remplace actuellement Dominique ASTIER.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces modifications du tableau des effectifs.

Jean-Claude MORAND rappelle qu'un poste avait également été créé pour la communication sur les déchets sur la base d'un emploi d'avenir mais souligne qu'il risque d'être compliqué de pourvoir ce poste via ce dispositif compte tenu du profil recherché.

Yannick TRABICHET invite à ce titre les communes qui connaissent des jeunes qui auraient le profil à leur demander de s'inscrire à la Mission Locale.

6.4 Voirie

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de supprimer un poste d'adjoint technique de 1ère classe (démission de Yohann DUCROT) et de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe (remplacement de Yohann à compter du 1er décembre 2014).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces modifications du tableau des effectifs.

6.5 Création d'un poste saisonnier d'hôtesse de caisse polyvalente pour le DDVA

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste d'hôtesse de caisse polyvalente au DDVA pour la période du 5 janvier au 10 mai 2015 sur la base d'une durée de travail de 15h par semaine (recrutement d'Odile SUPPA).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de la création de ce poste.

6.6 Prolongation de la mise à disposition de Marc BONDAZ à la commune de Bellevaux

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le SIVOM du Haut-Chablais avait passé une convention pour la mise à disposition de Marc BONDAZ, à raison de 14 heures par semaine, à la commune de Bellevaux. Il souligne que la CCHC, en reprenant M. BONDAZ au 1^{er} janvier 2014, s'est substituée au SIVOM pour l'application de cette convention dont l'échéance était initialement prévue au 30 septembre 2014. Suite à la demande de la commune de Bellevaux, et afin de régulariser la situation jusqu'à la fin de l'année, il propose de prolonger la mise à disposition de M. BONDAZ jusqu'au 31 décembre 2014, sachant que cet agent a demandé sa mutation et qu'il intégrera les effectifs de la commune de Bellevaux dès le mois de janvier 2015..

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prolonger la mise à disposition de Marc BONDAZ jusqu'au 31 décembre 2014.

7- SDCI : proposition de courrier à envoyer à M. le sous-préfet

Madame la Présidente donne lecture du projet de courrier qu'elle souhaite envoyer à M. le sous-préfet concernant les évolutions souhaitées pour la CCHC dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Après débat, ce projet de courrier est modifié (copie ci-jointe).

8- Urbanisme : point sur les délibérations des communes concernant la mutualisation des autorisations du droit des sols

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux communes qui ne l'ont pas encore fait de délibérer dès que possible sur le principe de la mutualisation des autorisations du droit des sols. Concernant le coût annuel du service, il précise que celui-ci est estimé à 115 000 € (84 000 euros pour les frais de personnel, 31 000 euros pour les autres frais – bureaux, informatique, fournitures administratives...) et fait part de la proposition du bureau, à savoir la prise en charge par la CCHC des frais autres que le personnel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur cette prise en charge.

9- Crèche de Vailly : lancement d'une mission de programmation et signature d'une convention avec le SIVU du Val d'Hermone

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire le projet de création d'une nouvelle crèche à Vailly et de restructuration de l'école maternelle existante. Il propose de lancer une étude d'AMO et de programmation et passer une convention avec le SIVU du Val d'Hermone pour fixer la répartition du coût de cette étude :

- Coût de l'étude : 14 500 euros HT
- DETR (?) : 7 300 euros
- CCHC : 4 800 euros (2/3 du solde)
- SIVH : 2 400 euros (1/3 du solde)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de lancer cette étude de programmation et de signer une convention avec le SIVU du Val d' Hermone.

10- SPANC : validation du règlement intérieur, des tarifs et de la périodicité

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur et les tarifs du SPANC joints en annexe.

Suite à une question de Georges LAGRANGE, Jean-Claude MORAND souligne que le contrôle des chalets d'alpage est un sujet sur lequel il conviendra de travailler avant de prendre toute décision.

11- Finances

11.1 Versement d'une avance de trésorerie au GEM AtoutSaison

Stéphane PUGIN-BRON rappelle la signature du Groupement d'Employeurs Mixte AtoutSaison le 15 octobre 2014. Suite à la demande du GEM, il propose, sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur, de leur verser une avance de trésorerie de 5 000 euros.

Charles-Henri MONTET souligne que le versement d'une avance de trésorerie par une collectivité à une association ne serait selon lui pas possible et qu'il convient donc de se pencher davantage sur la question.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide, sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur, de verser une avance de trésorerie de 5 000 euros au GEM AtoutSaison.

11.2 Participation au financement de la Mission Locale Jeunes Faucigny Mont-Blanc

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCHC a versé en 2014 une subvention de 14 066 euros à la Mission Locale Jeunes du Chablais (1,30 € par habitant) qui intervient sur l'ensemble des communes de la CCHC excepté Les Gets et La Côte d'Arbroz. Il propose de prendre en charge la participation des Gets à la Mission Locale Jeunes du Faucigny versée en 2014 par le SIVOM du Haut-Giffre à hauteur de 1 476,60 euros (1,15 € par habitant).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge cette participation pour 2014.

11.3 Sentiers : signature d'un avenant au marché passé par le SI des Alpes du Léman

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que le Syndicat Intercommunal des Alpes du Léman a attribué un marché qui porte notamment sur 2 sentiers d'interprétation situés sur Bellevaux et Lullin. La CCHC étant compétente depuis le 1^{er} janvier 2014 sur ces 2 communes en matière de sentiers, il propose de passer un avenant au marché afin de prévoir la prise en charge par la CCHC du coût des prestations qui la concerne (40 000 euros prévus au budget 2014 pour 15 000 euros de subvention).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un avenant au marché.

11.4 Versement d'une subvention complémentaire à l'école de musique des Gets pour les « bons d'activités culturelles et sportives » délivrés par la commune

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que la commune de Gets apportait jusqu'en 2013, en plus de subventions, un soutien financier à certaines associations (notamment l'école de musique des Gets) au moyen de bons d'activité culturelle et sportive (8 euros le bon) délivrés par la commune aux familles pour les aider à financer leurs adhésions associations locales (1 504 euros pour l'école de musique sur 2014). Compte tenu de la compétence de la CCHC en matière d'écoles de musique, il précise que la commune des Gets demande à ce que la CCHC prenne en charge le paiement de ces BACS pour 2014 en apportant une subvention complémentaire à l'école de musique des Gets.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 1 504 euros à l'école de musique des Gets pour 2014.

11.5 Versement d'une subvention à la Mutame Savoie Mont-Blanc

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande de subvention de la Mutame Savoie Mont-Blanc (mutuelle de la fonction publique) de 273 euros (39 euros par agent adhérent) pour concourir aux prestations à caractère social servies aux adhérents.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

11.6 MSP : avenants au marché de travaux

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de passer des avenants au marché de travaux de la MSP :

- Lot n° 5 – Charpente – Bardage
 - Marché initial : 104 448,60 € HT
 - Avenant n° 1 : 4 320,00 € HT

Bardage et embrasures complémentaires

- Lot n° 18 – Électricité – Courants faibles
 - Marché initial : 134 057,86 € HT
 - Avenant n° 1 : 7 632,82 € HT
 - Nouvel avenant : 2 733,93 € HT

Travaux supplémentaires accueil et local kiné

- Lot n° 20 – Sanitaire
 - Marché initial : 71 296,46 € HT
 - Avenant n° 1 : 6 726,40 € HT
 - Nouvel avenant : 725,05 € HT

Pose de plaques induction

11.7 Voirie : versement d'un fonds de concours par la communes des Gets

Charles-Henri MONTET fait part du souhait de la commune des Gest d'apporter à la CCHC un fonds de concours de 150 000 euros pour les travaux de voirie de 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le versement de ce fonds de concours.

Yannick TRABICHET et Jean-Louis VUAGNOUX soulignent que certains travaux de voirie sont encore subventionnés par le Conseil Général de la Haute-Savoie et se demandent alors comment cela se traduit au niveau des droits ouverts. Stéphane PUGIN-BRON invite les communes qui sont dans cette situation à demander au Conseil Général à ce que ces subventions soient versées directement à la CCHC de manière à augmenter le cas échéant le montant des droits ouverts des communes concernées.

11.8 Mise à disposition de l'actif et du passif des communes entrantes dans le cadre du transfert de compétences

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le transfert de compétences s'accompagne nécessairement de la mise à disposition de l'actif (biens) et du passif (emprunts) liés à ces compétences. Il présente alors 2 cas de figure :

- compétences Déchets et SPANC : rétrocession à ses communes membres de l'actif et du passif des SIVOM de la Vallée d'Aulps et du Haut-Chablais liés à ces compétences puis mise à disposition de cet actif et de ce passif à la CCHC,
- autres compétences (voirie, crèches, musées...) : mise à disposition à la CCHC de l'actif et du passif des communes entrantes.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition et autorise Madame la Présidente à signer les PV de mise à disposition avec chacune des communes entrantes.

11.9 PPT du Roc d'Enfer : demande de subvention à la Région pour 2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour 2015 et décide de signer une convention avec la SEA74 pour l'animation du PPT en 2015 :

- montant total de l'action : 9 050,04 €
- Région Rhône-Alpes : 6 335,03 €
- Autofinancement : 2 715,01 € (1970 € pour la CCHC)

12- Questions diverses

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 16 décembre 2014 et portera notamment sur le vote des tarifs de la Redevance Spéciale Ordures Ménagères 2015.

Le Biot, le 1^{er} décembre 2014
La Présidente